

94
N° 16
L'AN MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, le vingt et un du mois de juin à huit heures du matin (HEURE LÉGALE) par devant Nous, Victor Paul Tervois, Maire d'_____ , Officier de l'État Civil de la commune de Marsailles les Aubigny, canton de Sancerques, département du Cher, est comparu Verdy Laurent, père de l'enfant _____, âgé de trente six ans, profession de journalier _____, demeurant à Marsailles les Aubigny, département du Cher _____, le quel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né à Marsailles les Aubigny, le vingt et un du mois de juin _____ an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit à deux heures du matin, du sieur Verdy Laurent, comparant _____, âgé de trente sept ans, profession de journalier _____ et de Cherrier, Marguerite, son épouse légitime _____, âgée de vingt quatre ans, profession de ménagère _____, demeurant à Marsailles les Aubigny, département du Cher _____, auquel enfant le comparant a déclaré donner le prénom de Auguste

Les dites déclaration et présentation faites en présence de Desmouaux Edouard, ami _____, âgé de trente huit ans, profession de charbon _____, demeurant à Marsailles les Aubigny, département du Cher _____, et de Nichélet Louis, ami _____, âgé de soixante deux ans, profession de marchand ferant _____, demeurant à Marsailles les Aubigny, département du Cher _____,

Lecture faite du présent acte, les dits comparant et témoins l'ont signé avec nous, à l'exception du comparant Verdy qui a déclaré ne le savoir

Nichélet
Desmouaux Tervois

N° 17
L'AN MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, le trois du mois de juillet _____, à huit heures du matin (HEURE LÉGALE) par devant Nous, Victor Paul Tervois, Maire d'_____ , Officier de l'État Civil de la commune de Marsailles les Aubigny, canton de Sancerques, département du Cher, est comparu Fort Georges, père de l'enfant _____, âgé de vingt cinq ans, profession de marinier _____, demeurant à Marsailles les Aubigny, département du Cher _____, le quel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né à Marsailles les Aubigny, le trois du mois de juillet _____ an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à dix heures du matin, du sieur Fort Georges, comparant _____, âgé de vingt cinq ans, profession de marinier _____ et de Chaulet Germaine, son épouse légitime _____, âgée de dix-neuf ans,

Verdy
Auguste

Fort
Marcel

95
sans profession à _____, demeurant à Marsailles les Aubigny département du Cher _____, auquel enfant le comparant a déclaré donner le prénom de Marcel

Les dites déclaration et présentation faites en présence de Etienne Pierre, voisin et ami _____, âgé de soixante dix ans, profession de journalier _____, demeurant à Marsailles les Aubigny, département du Cher _____, et de Chaulet Louis, grand-père de l'enfant _____, âgé de quarante un ans, profession de marinier _____, demeurant à Marsailles les Aubigny, département du Cher _____,

Lecture faite du présent acte, les dits comparant et témoins l'ont signé avec nous, à l'exception Etienne Pierre qui a déclaré ne le savoir

Fort Georges Morley Tervois

L'AN MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, le neuf du mois de juillet _____, à sept heures du soir (HEURE LÉGALE) par devant Nous, Victor Paul Tervois, Maire d'_____ , Officier de l'État Civil de la commune de Marsailles les Aubigny, canton de Sancerques, département du Cher est comparu Clignet François, père de l'enfant _____, âgé de trente huit ans, profession de fermier _____, demeurant à Marsailles les Aubigny, département du Cher _____, le quel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né à Marsailles les Aubigny, le neuf du mois de juillet _____ an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à six heures du soir, du sieur Clignet François, comparant _____, âgé de trente huit ans, profession de fermier _____ et de Faget Marguerite, son épouse légitime _____, âgée de vingt neuf ans, profession de ménagère _____, demeurant à Marsailles les Aubigny, département du Cher _____, auquel enfant le comparant a déclaré donner le prénom de Joseph

N° 18
Clignet
Joseph

Marié à M. Walter
Clignet le 9 Mars
1839 avec Winchin
Fort Georges - Le pape
Clignet

Les dites déclaration et présentation faites en présence de Pilon Séonard, voisin et ami _____, âgé de trente six ans, profession de fermier _____, demeurant à Marsailles les Aubigny, département du Cher _____, et de Desmurs Sidore Constant, voisin et ami _____, âgé de trente six ans, profession de instituteur _____, demeurant à Marsailles les Aubigny, département du Cher _____,

Lecture faite du présent acte, les dits comparant et témoins l'ont signé avec nous.

Tervois Clignet Desmurs
Pilon

DECEDE LE 6 décembre 1838
à NEVERS (Nièvre)
Bourgeois le 13 17 38
P. le Greffier en chef